

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 642 884

②1 N° d'enregistrement national :

89 01478

⑤1 Int Cl⁵ : G 11 B 23/00.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 6 février 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 32 du 10 août 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *COMPAGNIE GENERALE EUROPEENNE
DE DISTRIBUTION ET D'EDITION PHONOGRAPHIQUE*
« *COGEDEP* », société anonyme. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Olivier Hollard.

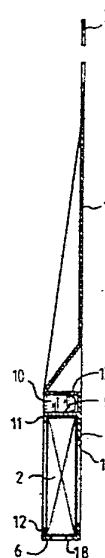
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Malemont.

⑤4 Surconditionnement pour support audio ou vidéo.

⑤7 Surconditionnement pour support audio ou vidéo, du type
comprenant une embase 1 en matière plastique largement
dimensionnée par rapport au support, avec un réceptacle dont
la forme est adaptée à celle du support conditionné, caracté-
risé en ce qu'il comprend un système de verrouillage du
support conditionné 2 dans son réceptacle, ledit réceptacle
comportant un fond 4 et quatre côtés dont l'un au moins est
constitué par une plaque mobile 8 articulée sur l'embase 1 et
venant se plaquer sur l'un des côtés du conditionnement du
support sous l'action d'au moins un organe de blocage 10
inamovible une fois mis en place.

Ce surconditionnement est plus particulièrement applicable
aux cassettes audio et aux disques compacts.



FR 2 642 884 - A1

D

Surconditionnement pour support audio ou vidéo

La présente invention concerne un surconditionnement pour support audio ou vidéo, du type comprenant une embase en matière plastique largement dimensionnée par rapport au support, avec un réceptacle dont la forme est adaptée à celle du support conditionné.

De tels surconditionnements sont notamment utilisés pour les cassettes magnétiques audio et les disques compacts. En effet, la faible dimension de ces articles facilite le vol dans les magasins et l'utilisation d'un surconditionnement de grande dimension empêche ou tout au moins rend plus difficiles de tels vols. Or, les surconditionnements connus à cet usage sont généralement d'un emploi peu commode pour les utilisateurs et ils n'offrent pas toujours toute la sécurité souhaitée, notamment parce que leur inviolabilité laisse à désirer.

La présente invention a donc pour but principal de remédier à ces inconvénients et, pour ce faire, elle a pour objet un surconditionnement du type susmentionné qui se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend un système de verrouillage du support conditionné dans son réceptacle, ledit réceptacle comportant un fond et quatre côtés dont l'un au moins est constitué par une plaque mobile articulée sur l'embase et venant se plaquer sur l'un des côtés du conditionnement du support sous l'action d'au moins un organe de blocage inamovible une fois mis en place.

On assure ainsi de manière très simple une parfaite inviolabilité du surconditionnement.

De préférence, l'organe de blocage est constitué par un élément de forme conique prenant appui entre ladite plaque mobile et une partie fixe de l'embase.

De préférence également, l'organe de blocage est muni d'une dent venant en prise dans une ouverture ménagée dans la partie fixe de l'embase, de manière qu'il ne puisse plus être retiré une fois mis en place.

Dans un mode de réalisation particulier de l'invention, le système de verrouillage comporte deux organes de blocage reliés chacun à l'embase par une partie souple formant charnière.

Ainsi, les organes de blocage restent solidaires de l'embase et ne peuvent pas être égarés par les utilisateurs.

Plusieurs formes d'exécution de l'invention sont décrites ci-après à

titre d'exemples, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus d'un surconditionnement conforme à l'invention, dans son application à une cassette audio ;

- la figure 2 est une vue de dessous de ce surconditionnement ;

5 - la figure 3 est une vue en coupe suivant la ligne III-III de la figure 2 ;

- les figures 4 et 5 sont des vues partielles en coupe à plus grande échelle du système de verrouillage de la cassette ; et

10 - la figure 6 est une vue de dessus d'un autre surconditionnement conforme à l'invention, dans son application au disque compact.

Le surconditionnement représenté sur les figures 1 à 3 est essentiellement constitué par une embase 1 en matière plastique, largement dimensionnée par rapport au support auquel il est destiné, en l'occurrence une cassette magnétique audio 2 munie de son conditionnement habituel. Cette
15 embase 1 a une forme sensiblement rectangulaire et elle est pourvue à son extrémité supérieure d'un crochet 3 permettant de suspendre l'ensemble dans un présentoir approprié.

A l'extrémité opposée est ménagé un réceptacle dont la forme rectangulaire est adaptée à celle du conditionnement de la cassette 2. Ce
20 réceptacle comporte un fond 4 et quatre côtés 5, 6, 7, 8. Trois de ces côtés 5, 6 et 7 sont en fait constitués par les bords correspondants de l'embase 1, tandis que le quatrième côté 8 est situé à l'intérieur.

Conformément à l'invention, ce côté intérieur 8 est constitué par une plaque mobile articulée en 9 sur l'embase 1, au niveau de sa jonction avec
25 le fond 4, comme illustré sur la figure 4. Ladite plaque mobile 8 est susceptible d'être plaquée contre le côté correspondant de la cassette 2 par deux organes de blocage tels que 10, comme illustré sur la figure 5. La cassette 2 se trouve alors maintenue dans son réceptacle par un rebord supérieur 11 prévu sur cette plaque mobile et par un rebord supérieur 12 prévu
30 sur le côté opposé 6.

Chacun des organes de blocage 10 est constitué par un élément de forme conique prenant appui entre la plaque mobile 8 et une plaque fixe 13 prévue sur l'embase 1. De plus, chaque organe de blocage est pourvu d'une dent
35 fixe 14 venant en prise dans une ouverture 15 ménagée à cet effet dans la plaque fixe 13. On notera en outre que ces organes de blocage sont reliés aux côtés

de l'embase 1 par une partie souple ³ 16 formant charnière et restent ainsi solidaires de l'embase en permanence.

L'utilisation du surconditionnement qui vient d'être décrit s'effectue de la manière suivante :

5 Au départ, les deux organes de blocage 10 sont libres et se trouvent dans la position représentée sur la partie droite de la figure 1. La plaque mobile 8 peut alors pivoter autour de son articulation 9 afin d'occuper la position représentée sur la figure 4. On peut ainsi introduire sans aucune difficulté une cassette 2 dans le réceptacle prévu à cet effet.

10 Il suffit ensuite de rabattre chacun des organes de blocage 10 grâce à sa liaison souple 16 et de l'introduire à force entre la plaque mobile 8 et la plaque fixe 13, jusqu'à ce que la dent 14 s'engage dans l'ouverture 15, afin de verrouiller la cassette dans son réceptacle.

15 Ce mouvement est facilité par la forme conique de l'organe de blocage et s'effectue grâce à une certaine élasticité de la matière plastique constituant l'embase 1.

20 Une fois la dent 14 engagée dans l'ouverture 15 de la plaque fixe 13, l'organe de blocage 10 ne peut absolument plus être retiré, de sorte que la cassette 2 ne peut plus non plus être retirée de son réceptacle, puisqu'elle est alors retenue en place par les rebords 11 et 12. Le cas échéant, on pourrait prévoir des rebords analogues sur les petits côtés latéraux 5 et 7.

25 Le surconditionnement conforme à l'invention s'avère donc d'un emploi très commode pour l'utilisateur, tout en étant parfaitement inviolable, puisqu'il n'est possible ensuite d'extraire la cassette qu'en découpant un bord, par exemple le bord 6.

30 On notera par ailleurs que ce surconditionnement laisse parfaitement visibles les diverses inscriptions ou dessins qui peuvent se trouver sur la face supérieure de la cassette. Quant aux inscriptions qui se trouvent au verso de la cassette, elles sont visibles à travers une découpe 17 prévue à cet effet dans le fond 4 du réceptacle. Pour les mêmes raisons, une découpe 18 est prévue dans le côté inférieur 6.

35 Dans l'autre mode de réalisation de l'invention représenté sur la figure 6, qui est appliqué à un disque compact 19, la conception du surconditionnement est exactement la même. En fait, la seule différence, en

4

dehors de la dimension du réceptacle qui est adaptée à celle d'un disque compact, c'est que le fond de ce réceptacle est constitué de deux simples bandes 20 permettant de voir toutes les inscriptions nécessaires au verso du conditionnement habituel du disque compact.

5

10

15

20

25

30

35

5
REVENDICATIONS

1. Surconditionnement pour support audio ou vidéo, du type
comprenant une embase (1) en matière plastique largement dimensionnée par
rapport au support, avec un réceptacle dont la forme est adaptée à celle du
5 support conditionné, caractérisé en ce qu'il comprend un système de
verrouillage du support conditionné (2) dans son réceptacle, ledit réceptacle
comportant un fond (4) et quatre côtés dont l'un au moins est constitué par
une plaque mobile (8) articulée sur l'embase (1) et venant se plaquer sur l'un
des côtés du conditionnement du support sous l'action d'au moins un organe de
10 blocage (10) inamovible une fois mis en place.

2. Surconditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce
que l'organe de blocage (10) est constitué par un élément de forme conique
prenant appui entre ladite plaque mobile (8) et une partie fixe (13) de
l'embase (1).

3. Surconditionnement selon la revendication 2, caractérisé en ce
15 que l'organe de blocage (10) est muni d'une dent (14) venant en prise dans une
ouverture (15) ménagée dans la partie fixe (13) de l'embase (1).

4. Surconditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à
3, caractérisé en ce que le système de verrouillage comporte deux organes de
20 blocage (10) reliés chacun à l'embase (1) par une partie souple (16) formant
charnière.

25

30

35

FIG. 1

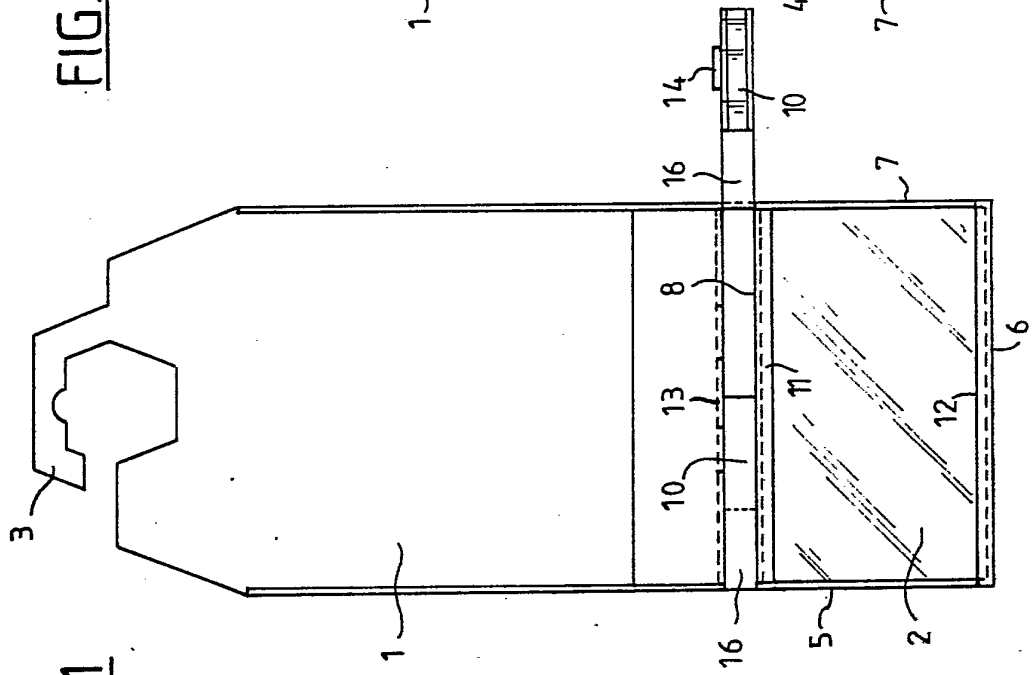


FIG. 2

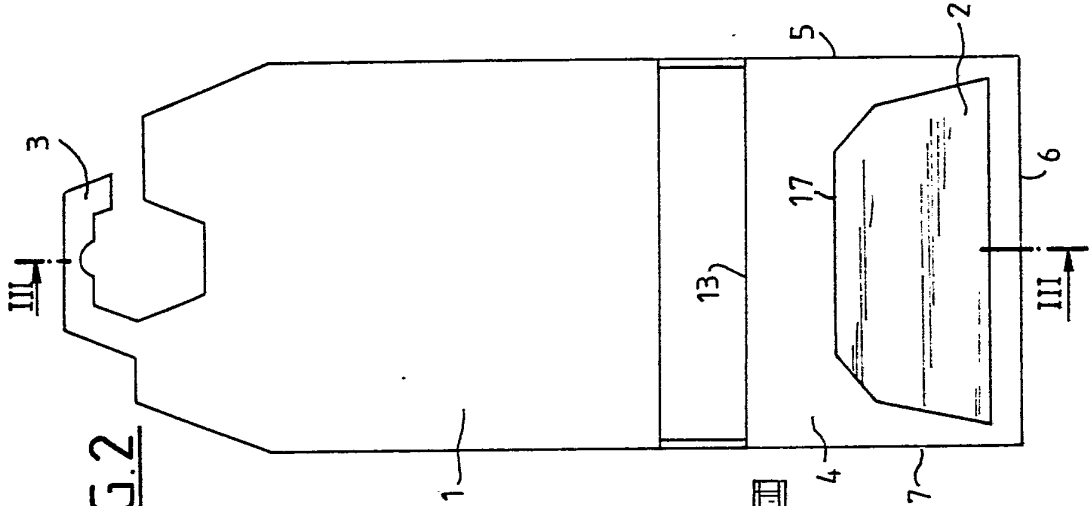


FIG. 3

